Orléans Mairie

mercredi 7 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de baignade sur le plan d'eau de la base de Loisir de l'Ile Charlemagne

La Mairie d'Orléans ayant constaté une coloration de l'eau de la base de loisirs de l'île Charlemagne, la baignade sur la zone 1 sera interdite, par précaution, jusqu'à nouvel ordre.

Un principe de précaution

Les récentes analyses de l'ARS ont révélé en faible quantité la présence de cyanobactérie.
Dans l'attente de résultats d'analyses bactériologiques et par **simple principe de précaution**, le plan d'eau sera fermé à la baignade mercredi 7 septembre 2016.

Contact Presse: Léa Delétang | 02 38 79 21 18 | 06 88 62 80 54 | lea.deletang@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr |